

~~ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY~~

SECRETARIAT  
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

SECRETARIAT  
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES  
Quatorzième Session Ordinaire

CM/299

~~Addis Abéba, février/mars 1970~~

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE OFFICIELLE  
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE OFFICIELLE  
POUR LE SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF

A la lumière de l'expérience des six années écoulées, le Secrétariat général pense de son devoir de proposer pour des raisons évidentes d'économie pour l'OUA la construction d'une résidence officielle pour le Secrétaire général administratif de l'Organisation. Depuis l'installation du Secrétariat général, une somme annuelle de 9.600 \$ EU a été régulièrement affectée à la location de la villa qui sert de résidence au Secrétaire général administratif.

57.600 C'est dire qu'à la clôture du présent exercice budgétaire, les loyers payés par l'OUA pour cette résidence s'élèveront à  $9.600 \times 6$ , soit 57.000 \$ EU. Il convient d'ajouter qu'une somme de 10.000 \$ EU a été consacrée à l'ameublement de cette résidence sur le budget de l'OUA. Si l'on ajoute toutes les sommes que les réparations diverses de la très vieille villa qu'occupe actuellement le Secrétaire général administratif au cours des six dernières années, soit une somme supérieure à 2.000 \$ EU, l'on est amené à constater que cette résidence aura déjà coûté au budget de l'Organisation une somme supérieure à 70.000 \$ EU.

Or, sur la base des informations recueillies auprès des services d'architecture du Ministère des travaux publics éthiopien, une somme approximative de 60.000 \$ EU pourrait suffire largement à construire une villa convenable pour servir de résidence au Secrétaire général administratif. C'est dire que ce coût total pourrait être entièrement amorti par les loyers payés par l'OUA en moins de six années. Il convient, en effet, de noter que le taux de loyer de la présente résidence fixé depuis 1964 n'a pas subi de modification et que le propriétaire a déjà reçu des offres supérieures au double du loyer que lui paie actuellement l'OUA.

C'est dire que sans les considérations spéciales du Gouvernement éthiopien à l'égard de l'OUA, le Secrétaire général serait obligé soit de déménager, soit de demander une augmentation du coût de loyer, ce qui de toute évidence, est impensable dans les circonstances actuelles et compte tenu de la politique d'austérité que pratique le Conseil des Ministres en plein accord avec le Secrétariat général de l'OUA.

Il convient de signaler que le Gouvernement éthiopien, sur les instructions spéciales de Sa Majesté Impériale, serait disposé non seulement à offrir gratuitement un terrain à l'OUA, mais également à ordonner que les plans, les devis estimatifs, les calculs de quantité et de prix et le travail important de surveillance et de contrôle de la construction soient effectués gratuitement par les services compétents du Ministère des travaux publics éthiopien et de la Highway Authority, ce qui aurait pour effet de réduire de près de 28% le total du prix de la construction.

*l'adjoint de*

Par ailleurs, l'architecte en Chef du Ministère des travaux publics dont une note est jointe au présent rapport indique que la durée de la construction d'une telle villa serait de six à huit mois.

En conséquence de tout ce qui précède, le Secrétariat général propose au Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières et au Conseil des Ministres d'envisager la construction dans les meilleurs délais possibles d'une résidence officielle du Secrétaire général administratif et, à cette fin, d'autoriser une dépense de 60.000 \$ EU. Cette somme pourrait être facilement imputée sur les économies réalisées sur les budgets des exercices 1968/69, 1969/70, sur le fonds de roulement et éventuellement sur le budget 1970/71.

L'intérêt d'autoriser l'imputation sur les économies actuellement disponibles est de permettre aux travaux de commencer immédiatement afin qu'avant la fin de l'exercice budgétaire en cours la villa soit prête de telle sorte qu'il serait inutile d'inscrire quoique ce soit au titre de loyer pour le Secrétaire général administratif dans le budget 1970/71.-

1971-1972 ??

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-02

# Request for the Building of an Official Residence for the Administrative Secretary-General

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7486>

*Downloaded from African Union Common Repository*